



COMMUNE
DE

ROQUESTERON

**PROCEDURE DE DECLARATION DE PARCELLE
EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

PARCELLES TERRAINS A30 et A1093

ROQUESTERON (A.M.)

Indivision : MORAN

**Surface totale estimée à 1025m² pour la parcelle A30 située le long de la
Route de Cuebris /Agglomération Commune de Roquestéron**

Situation d'occupation : libre

Urbanisme et réseaux : R.N.U. terrain inconstructible

**Surface totale estimée à 209m² pour la parcelle A1093
située en bordure du village**

Situation d'occupation : libre

Urbanisme et réseaux : R.N.U. terrain inconstructible

PROJET SIMPLIFIE D'ACQUISITION PUBLIQUE

PROJET TRAVAUX

Les deux parcelles (terrains) susmentionnées, non constructibles et situées dans l'agglomération de la commune de Roquestéron (AM), sont non entretenues (en friche) depuis de nombreuses années et sont en état d'abandon manifeste.

L'absence d'entretien de ces terrains font courir des risques pour la sécurité, la salubrité ou l'hygiène publique et, aussi, de créer un danger pour l'environnement.

Après avoir respecté toutes les procédures administratives, légales et publicitaires afin de poursuivre la procédure d'expropriation des parcelles susmentionnées au profit de la commune, le conseil municipal a décidé, par délibération n° 352019 prise en séance du 29 Mars 2019, portant notamment sur l'élaboration simplifiée de travaux d'aménagement, de sécurité ou de création du « lien social » dans la zone urbanisée se détaillent comme suit :

**Projet pour la parcelle A30 située le long de la Route de Cuebris
Agglomération Commune de Roquestéron
Urbanisme et réseaux : R.N.U. terrain inconstructible**

Sur la surface totale estimée à 1025m, une partie sera destinée à recevoir la pose de trois colonnes de tri sélectifs semi enterrées «salubrité – propreté du quartier » et lieu et place des containers actuels très anciens dont certains sont en état de délabrement.

A noter : la fourniture et la pose sont à la charge de la Communauté de Communes Alpes d'Azur,

Sur la surface restante, aménagement d'une aire de stationnement pour le personnel de la base Force 06 du Département des A.M. à côté de leur lieu de travail (Route de Cuebris).

A noter : les travaux seront effectués par les services départementaux des A.M.

**Projet pour la parcelle A1093 située dans le village
Commune de Roquestéron
Urbanisme et réseaux : R.N.U. terrain inconstructible**

Cette parcelle sera mise à la disposition des habitants de la commue et affectée en jardins familiaux entre 50 à 60m² de surface de culture potagère à l'exclusion de tout usage commercial.

Ces jardins permettront de créer un lien social dans cette zone en respectant un jardinage d'environnement.

Ce terrain est accessible par la rue du village (Rue du Pont de France) et desservi en eau pour l'arrosage.

Aucune dépense pour la commune.

L'opération globale se présente comme suit

Coût des travaux pour les 2 parcelles susmentionnées	NEANT	/////
Expropriation	Avis des Domaines – Valeur Vénale pour les 2 parcelles	6.3000,00€
	+ Indemnités de emploi et aléas divers	1.195,00€
TOTAL DE L OPERATION	////////////////////////////////////	7.495,00€

Un dossier, incluant les projets ci-dessus, est mis à la disposition du public pour prise de connaissance, suivant délibération n° 602019, prise en séance 31 Mai 2019, pendant une durée d'un mois, à savoir :

- du LUNDI 17 Juin 2019 au VENDREDI 2 Août 2019 inclus
- Lieu : Secrétariat accueil de la Mairie, 1 rue du Pont de France 06910 Roquestéron -
- horaires : du lundi de 9H. à 12H et de 14H. à 16H30mn
- affichage en mairie ainsi que sur les immeubles susmentionnés.
- Renseignements : 04 93 05 92 92 - mail : mairie.de.roquesteron@wanadoo.fr ou c.ellul@roquesteron.fr

Le public pourra formuler ses observations qui seront recueillies par écrit sur un cahier à feuillets non mobiles.

Roquestéron le 31 Mai 2019

Le Maire

Danielle CHABAUD
